

29 juin 2004

04.351

Question Yves Morel**RPLP: détournement de fonds?**

L'utilisation des montants provenant de la redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP) et redistribués au canton paraît – à un député moyen dont nous sommes – un casse-tête chinois pour arriver à y voir clair entre les promesses faites, le concept attractif du départ et la réalité d'aujourd'hui.

En ce qui concerne le montant total des redevances encaissées par la Confédération et celui ristourné par celle-ci aux cantons, nous trouvons une trace dans le cadre du bouclage des comptes 2003, au compte 440410,, avec un montant de 6 millions de francs l'an passé contre 4 millions de francs un an auparavant.

Ensuite, cet argent reçu de la Confédération, nous avons de la peine à avoir un suivi quant à son utilisation.

Il nous est ainsi difficile de nous rendre compte si les montants reçus correspondent bien à ce qui était prévu de recevoir, ceci année après année.

Enfin, quant à l'objectif du transfert de la route au rail, nous devons conclure à un cuisant échec quand on voit La Poste qui réduit ses centres en confiant plus que jamais les colis à la route.

Face à ces deux constats:

- opacité quant au potentiel des flux financiers entre partenaires;
- échec dans le transfert de la route au rail,

nous aimerions que le Conseil d'Etat éclaire notre lanterne, ou nous aide à sortir du tunnel, en nous donnant les chiffres 2003 quant à l'affectation des recettes dans les différentes dépenses de l'an passé.

Il serait également judicieux d'expliquer au Grand Conseil l'état des discussions que vous avez actuellement avec le Gouvernement fédéral et les perspectives financières futures quant aux rentrées des redevances RPLP, sachant que la Confédération parle d'éventuellement revoir la répartition de la prise en charge des routes, avec modification subséquente des versements.

De plus, quand on sait que l'ingénieur cantonal se plaint de ne pas avoir assez d'argent pour les routes cantonales, que la RPLP rapporte plus que le budget et que, peut-être, il va y avoir une redistribution des missions et des moyens, nous nous demandons ce que l'on fait avec cette manne additionnelle, jusqu'à quand nous la toucherons et ce que nous envisageons de faire si elle vient à être réduite.

Il en va de l'information générale des députés, ainsi que de la crédibilité du concept global de la RPLP.

Nous remercions le Conseil d'Etat de pouvoir nous démontrer qu'il n'y a pas de détournement de fonds, mais simplement du brouillard sur la route de la connaissance et, grâce à ses explications, nous verrons le bout du tunnel de ce difficile sujet.